



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération  
42720 BRIENNON  
Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : [mairie.briennon@wanadoo.fr](mailto:mairie.briennon@wanadoo.fr)

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

**N° : 2022/0710/01**

**OBJET : VENTE BÂTIMENT  
SALLE DU PORT ET  
TERRAIN ATTENANT À LA  
SOCIÉTÉ ÉVOLUTIS -  
ACCORD DE PRINCIPE**

Le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, 16 rue de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absente : Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20221007-2022071001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Secrétaire élu pour la durée de la session : Julien BUISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de la société Évolutis d'acquiescer le bâtiment abritant la Salle du Port et le garage du Port, ainsi que le terrain attenant côté impasse des Tuiliers, ce qui correspond à une partie de la parcelle B 570. En effet, la partie du bâtiment côté place des Tuiliers, qui abrite la médiathèque et l'agence postale communale resterait propriété de la commune. Il demande donc au Conseil son avis sur l'aliénation de ce tènement immobilier.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1. Donne son accord de principe pour la vente du tènement immobilier ci-dessus décrit, sous réserve que la société Évolutis fournisse une promesse d'achat,
2. Autorise Monsieur le Maire à effectuer les différentes démarches nécessaires pour cette vente,
3. Dit que l'ensemble des frais (géomètre, notaire,...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,  
Julien BUISSON